

## PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Rentrée scolaire septembre 2026

### NOTE AUX FAMILLES

La carte scolaire définit un secteur de recrutement pour chaque établissement.

Si vous souhaitez pour votre enfant une affectation dans un établissement hors secteur, vous devez formuler une demande de dérogation. Celle-ci sera étudiée en fonction du motif évoqué et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé. Si le nombre de demandes est supérieur aux places disponibles, il sera appliqué l'ordre de priorité établi nationalement.

MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES <i>à joindre impérativement à votre demande</i>
❶ Elève en situation de handicap	Si vous disposez d'un courrier médical, il doit être adressé au médecin conseiller technique : - par courriel : <a href="mailto:ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr">ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr</a> - ou sous pli cacheté, par voie postale au Service médical de l'élève, DSDEN de la Loire, 11 rue des Docteurs Charcot, 42023 Saint-Etienne Cedex 2 <b>Veillez indiquer sur les pièces justificatives "Demande de dérogation collèges + numéro de dossier de la démarche".</b> A défaut, vous devez transmettre la notification MDPH, accompagnée d'un courrier explicatif précisant le choix du collège au regard du handicap.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat médical à adresser au médecin conseiller technique : - par courriel : <a href="mailto:ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr">ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr</a> - ou sous pli cacheté, par voie postale au Service médical de l'élève, DSDEN de la Loire, 11 rue des Docteurs Charcot, 42023 Saint-Etienne Cedex 2 <b>Veillez indiquer sur les pièces justificatives "Demande de dérogation collèges + numéro de dossier de la démarche".</b>
❸ Elève boursier social	Copie de l'attestation de bourse 2025-2026.
❹ Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité de l'enfant scolarisé en 2025-2026 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 <sup>ème</sup> .
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Préciser les distances entre le domicile et les deux collèges (collège de secteur et collège demandé) à partir du site de référence <a href="https://www.google.fr/maps">https://www.google.fr/maps</a> ou équivalent.
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier	Pour les cas relevant des parcours particuliers (sections sportives, Maîtrise, CHAM), un contact doit être pris rapidement avec le principal du collège pour connaître les modalités de sélection. La demande ne sera étudiée que si l'élève a été sélectionné pour intégrer le parcours demandé. Malgré la réussite aux tests, la demande ne sera étudiée qu'après inscription des élèves du secteur qui restent prioritaires.
❼ Autres motifs :	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande.

**Attention : Le choix de la LV2 ou d'une option n'est pas un motif de dérogation.**

### CALENDRIER DE LA PROCEDURE

<b>A partir du lundi 16 mars 2026</b>	Vous effectuez votre demande en ligne via <a href="https://demarche.numerique.gouv.fr">demarche.numerique.gouv.fr</a> en joignant les pièces justificatives demandées : <a href="https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/annee-scolaire-2026-2027-demande-de-derogation-college">https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/annee-scolaire-2026-2027-demande-de-derogation-college</a> Vous trouverez le lien de la démarche sur le site de la DSDEN de la Loire, <a href="https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928">https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928</a> Vous devez compléter un formulaire pour chaque enfant.
<b>Dimanche 26 avril 2026</b>	Date limite de dépôt de votre demande sur la plateforme.
<b>Juin 2026</b>	Examen des dossiers et décisions de l'inspecteur d'académie. La DSDEN vous informera via <a href="https://demarches-simplifiees.fr">demarches-simplifiees.fr</a> .